

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 15 février 2023****OBJET : 02/2023****MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 24 FEVRIER 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE 15 FEVRIER à NEUF HEURES
Présents :	20	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	4	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	5	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET ; Mme Lauriane VEYRET à Mme Michelle COMBA ; Mme Marie TOULET à M. Jean-Philippe SIMON ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Grégory NOEL à M. Alexandre CHARIE
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		9 février 2023

Expose

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la réorganisation des services initiée en début de mandat,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la Commune au 24 février 2023 comme suit :

Emplois permanents

Ouverture de poste :

SMAPE : + 1 Educateur de Jeunes Enfants contractuel à temps complet

Accueil : + 1 Adjoint administratif contractuel à temps complet

Finances : + 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

Restaurant scolaire : + 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Ecole maternelle : + 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.



Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT

